

N° 013974

Contrôle Industriel Belge

a.s.b.l.



Bruxelles : 126, b^e12 – Avenue des Croix de Guerre - 1120 Buxelles
 Mons : Parc Initialis - 2 - Avenue Descartes - 7000 Mons
 Liège : 61/63 – Rue Grand-Vinâve – 4101 Jemeppe

Tel : 02/245.46.95 Fax : 02/215.12.78
 Tel : 065/32.15.51 Fax : 065/32.15.77
 Tel : 04/234.17.00 Fax : 04/234.17.80

Compte Bancaire : 340-0298168-28 T.V.A. BE 406.671.312

- CONFIDENTIEL -

PROCES-VERBAL DE CONTROLE D'UNE INSTALLATION ELECTRIQUE A BASSE TENSION

(Contrôle effectué selon la procédure interne PRO-INS-E-01).

Rapport N° : 14.10.01.01. 3
 Date du Contrôle : 10.01.05
 Propriétaire Nom-Prénom :
 Adresse : Nos communautés

Personne responsable de l'exécution du travail

Nom-Prénom :
 N°TVA/N°CIdent : 034.154
 Adresse de l'installation : Rue L. Heusden 27
 6460 Graan-Helleigne

TYPE DE CONTROLE :

- A) Examen de conformité d'une installation électrique BT domestique avant mise sous tension – existante effectué sur base des prescriptions du RGIE.
 B) Examen de contrôle d'une installation électrique BT domestique en vue d'un renforcement de puissance de raccordement au réseau public de distribution AR du 01-07-1992.

TYPE D'INSTALLATION : App. 14.05.05

(Unité d'habitation) (Parties communes) (Autres Art.86 ou 87.
 Distributeur : Raccordement suivant câblage tableau : Tension : 220V.

Alimentation tableau principal : 4 X 16 mm². Protection raccordement : 50A.Colonne d'alimentation : 1 X 16 mm². Interr-Sect.Général : A.Nombre de tableaux : 1 Nombre de circuits terminaux : 10. R_t = 8 Ω R_{ITOT} = 10 MΩ.

Type prise de terre : boucle – piquets -

Différentiel	I _n en A	I _{cc} en kA	I _A en A	Circuits protégés	I _n en A	I _{cc} en kA	I _A en A	Circuits protégés	I _n en A	I _{cc} en kA	I _A en A	Circuits protégés
	63	3	0.13	REUS								
	63	3	0.03	5								

DESCRIPTION DE L'INSTALLATION :

Circuits	Protections	Sections	Circuits	Protections	Sections
10	034.2017	2.5		CUELERS P.-M.	
				17 JAN 2005	
				Com. Tech.	

INFRACTIONS : n.e.a.n.t.

NOTES :

- Le différentiel général était plombé a été plombé n'est pas plombable. Les schémas ont été signés n'ont pas été signés.

CONCLUSION :

L'installation est n'est pas conforme aux prescriptions légales.

Prochaine visite: 10.30.

a - L'installation est conforme, toutefois il y a lieu de donner suite aux remarques citées.

b - L'installation électrique BT n'étant pas conforme, les travaux nécessaires pour faire disparaître les manquements (i/r) constatés doivent être exécutés sans retard et toutes mesures adéquates doivent être prises pour qu'en cas de maintien en service des installations, les infractions ne constituent pas un danger pour les personnes et les biens.

c - L'organisme agréé qui a effectué l'inspection se représentera avant le : afin de vérifier l'élimination des manquements constatés.

d - En cas de refus d'une seconde visite ou au cas où des infractions subsisteraient, une copie du procès verbal sera envoyée conformément à l'Art 27/6/2 à l'Administration de l'Energie préposée à la Haute Surveillance des installations électriques domestiques.

Inspecteur (Nom+signature)

Pour CIB-asbl

Le demandeur (Nom+signature)

RAP/CIR E01/0304-Rév.03

1ER ETAGE

27, R. Joseph Plessier 4460 Grâce-Hollogne

